

COMMUNE de LES CONTAMINES – MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET : Ouverture du domaine skiable alpin

ARD2023-162

Le Maire des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2 ;
Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
Vu la demande du Chef d'exploitation de la SECMH ;
Vu les conditions d'enneigement,

Considérant que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski ;

DECIDE

Article 1^{er} : Le domaine skiable alpin des Contamines-Montjoie sera **ouvert dans son intégralité** au public **à compter du vendredi 22 décembre 2023, à l'exception des pistes suivantes :**

Secteurs	Pistes
Montjoie	Noires de la Joux, rouge retour Lay et rouge retour gorge
Tierce	Rouge Rodhos, Noire Grevettaz, Noire Rebans, sup/inf, Noire liaison A/R,

Article 2 : La station diffusera des messages de prévention et les skieurs devront adapter leur vitesse de ski liée à cette situation.

Article 3 : Le service des pistes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels.

Fait aux Contamines-Montjoie
Le 22 décembre 2023.

Le Maire,
François BARBIER

